

CHARLES-ÉDOUARD LEVILLAIN

VAINCRE LOUIS XIV



ANGLETERRE - HOLLANDE - FRANCE
HISTOIRE D'UNE RELATION TRIANGULAIRE
1665-1688

Epoques
CHAMP VALLON

ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

Illustration de couverture :

*Gravure de Romeyn de Hoogbe. Embarquement de Guillaume III et de sa flotte pour l'Angleterre,
13 novembre 1688 (NS). Atlas Van Stolk, Rotterdam.*

© 2010, CHAMP VALLON, 01420 SEYSSEL

WWW.CHAMP-VALLON.COM

ISBN 978-2-87673-527-9

ISSN 0298-4792

VAINCRE LOUIS XIV

*Le présent ouvrage est publié avec le concours du
Centre National du Livre*

Charles-Édouard Levillain

VAINCRE LOUIS XIV

*ANGLETERRE, HOLLANDE, FRANCE :
HISTOIRE D'UNE RELATION TRIANGULAIRE
1665-1688*

Champ Vallon

*Extremo hoc denuntio,
Gallum universalem Europae monarchiam intendere
Omnesque et singulos, velle in unius religionis societatem compellere.*

Je déclare enfin que la France aspire à la monarchie universelle en Europe et qu'elle veut pour ainsi dire réunir tout à chacun sous une même religion.

TNA, SP 119 / 730, *Epitaphium Batavorum Reipublica*
(1672).

REMERCIEMENTS

J'aurai passé cinq longues années à concevoir et à écrire ce livre. La recherche et l'écriture imposent de nombreuses heures de travail solitaires, il est vrai, mais un livre ne s'écrit pas dans une tour d'ivoire. Mon travail m'aura amené à voyager et à vivre dans plusieurs pays, des deux côtés de l'Atlantique, et beaucoup de collègues sont devenus des amis. Parmi mes collègues britanniques, je voudrais remercier Tony Claydon, Mark Goldie, David Hayton, Julian Hoppit, Jonathan Israel, John Miller, Conrad Russell (†), Paul Seaward, Stephen Taylor et Robert Tombs. John Miller, en particulier, m'a fait l'honneur de venir de Londres pour participer à ma soutenance de thèse en 2003. Mark Goldie suit mon travail depuis le début et n'a jamais ménagé ses encouragements. Conrad Russell a disparu en 2005, mais je garde envers lui une dette considérable, à la fois morale et intellectuelle. Son intelligence de la chose politique, forgée dans sa longue expérience de député à la Chambre des Lords, était tout à fait exceptionnelle. Parmi mes collègues français, je voudrais citer Lucien Bély, Bruno Cabanes, Olivier Chaline, Jean-Louis Chevalier (†), Philippe Contamine, Joël Cornette, François Crouzet, Jean-Marie Goulemot, Franck Lessay, Françoise Moreil, François-Joseph Ruggiu, Catherine Secrétan et Ann Thomson. Je ne peux non plus oublier les conservateurs qui, face à des règles bureaucratiques parfois byzantines, m'ont ouvert de nombreuses portes : Philippe Henrat, Dindy Van Maanen, Danielle Muzerelle, Emmanuel Pénicaut, Isabelle Richefort, Thierry Sarmant et Lieve de Mechele.

Au cours de ces années de travail, la seule idée de génie dont je crois pouvoir me vanter est d'avoir appris le néerlandais et de m'être intéressé à l'histoire très riche, et largement méconnue en France, des Provinces-Unies. Je connaissais à peine les Pays-Bas il y a quelques années et j'en ai fait une seconde patrie, à part égale avec l'Angleterre. J'y compte désormais des collègues et des amis qui sont largement responsables, par leur ouverture d'esprit et leur générosité, de cette vocation tardive : Wim Blockmans, Hans Blom, Willem Frijhoff, Simon Groenveld, Jan Hartman, Paul Hoftijzer, David Onnekink, Judith Pollmann, Michel Reinders, Koen Stapelbroek et Anton van der Lem. Willem Frijhoff a eu la générosité de relire mon manuscrit dans son intégralité, m'épargnant ainsi des erreurs et des approximations. À David Onnekink je dois d'avoir été toujours associé aux riches activités scientifiques du *Williamite Universe* et à Judith Pollmann d'avoir reçu la meilleure initiation possible aux secrets de la paléographie néerlandaise. Je dois aussi beaucoup à Christophe de Voogd, qui m'a accueilli pendant deux semaines

REMERCIEMENTS

dans le cadre somptueux de la Maison Descartes d'Amsterdam en avril 2002. Je remercie enfin Sa Majesté la Reine Béatrice de m'avoir donné l'autorisation de consulter les archives Orange-Nassau et la conservatrice en chef Charlotte Eymael de m'avoir toujours réservé un accueil chaleureux au Palais royal de Noordeinde à La Haye.

L'essentiel de cet ouvrage aura été écrit au cours de deux années sabbatiques passées à l'étranger : une année au Netherlands Institute of Advanced Study (2007-2008), à Wassenaar, et une année à Yale grâce à une bourse de recherche de la Beinecke Library (2008-2009). Ce sont les efforts conjugués de Hans Blom et de Willem Frijhoff qui m'ont amené au NIAS et ceux de Frank Turner et de Steven Pincus à la Beinecke Library. Parmi mes collègues américains, je voudrais mentionner en particulier Diane Ducharme, Annabel Patterson et Steven Zwicker. Steven Pincus a fait preuve d'une générosité extraordinaire sans laquelle je n'aurais probablement jamais traversé l'Atlantique, sinon comme simple touriste en transit. De même dois-je des remerciements au personnel de l'IEP Lille et à son directeur Pierre Mathiot, qui ont bien voulu me laisser partir à l'étranger pendant une période prolongée.

Je dois reconnaître une passion viscérale pour les pays étrangers que ce livre m'aura permis d'assouvir. Dans chaque pays où je me suis trouvé pour des périodes de recherche plus ou moins longues, des amis m'ont ouvert la porte de leur maison. Grâce à eux, ma vie de bohème aura été plus confortable que dans n'importe quel hôtel. Étienne et Caroline Becker, Régis, Laure et Irène de la Bretèche, Douglas et Roseline Crowley, Thomas, Delphine et Éloi de Garidel, Mark et Jane Goldie, Gillian Howarth et enfin Alexandre et Margot de Rochefort méritent tous ma profonde gratitude. Outre ses qualités d'hospitalité, Caroline Becker a mis son œil de chartiste au service des dernières relectures.

Ce livre n'aura pas été possible sans Patrick Beaune et Joël Cornette. Je dois à Joël Cornette non seulement d'avoir trouvé un éditeur – ce qui, au vu de mon projet, ne fut pas une mince affaire – mais aussi de m'avoir accompagné avec une remarquable patience dans la gestation d'un ouvrage dont je reconnais volontiers le caractère ambitieux. Je ne saurais conclure sans adresser des remerciements particuliers à ma famille proche. Mes parents Philippe et Henriette Levillain, relecteurs infatigables de ma prose depuis mes débuts à l'Université. Mes frères Armand et Amédée et ma belle-sœur Aino-Leena, à qui je dois la confection des annexes généalogiques. Mon épouse Fiona, qui m'a apporté un soutien indéfectible au cours de ces années et qui, avec la patience que donne l'amour, a relu plusieurs fois mon manuscrit. Et, enfin, mes enfants Théodore et Isabelle, qui, lorsqu'ils sauront lire, se désoleront sans doute de l'absence totale de drôlerie de Guillaume III, héros finalement peu discret de cette étude. C'est à la mémoire de ma fille Clara que je dédie chaque mot de ce livre. Chaque mot et chaque silence.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAECP :	Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique.
ADD MSS :	Additional Manuscripts.
AGR :	Archives Générales du Royaume, Bruxelles.
AJMN :	Archives Jean Maurice de Nassau.
AN :	Archives nationales, Paris.
BAJDW:	Brieven aan Johan de Witt, éd. R. Fruin et N. Japikse, Amsterdam, Johannes Müller, 2 vol., 1919-1922.
BCH :	De Briefwisseling van Constantijn Huygens (1608-1687), éd. J.A. Worp, vol. VI (1663-1687), La Haye, Martinus Nijhoff, 1917.
BVJDW:	Brieven van Johan de Witt, éd. R. Fruin et N. Japikse, Amsterdam, Johannes Müller, 4 vol., 1906-1913.
BIHR :	Bulletin of the Institute of Historical Research.
BL :	The British Library, Londres.
BMGH :	Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap.
BMGN :	Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden.
BOD. :	The Bodleian Library, Oxford.
BSHP :	Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français.
CSPD :	Calendar of State Papers Domestic.
CSPV :	Calendar of State Papers Venetian.
EHR :	The English Historical Review.
GAA :	Gemeente Archief Amsterdam (Archives municipales d'Amsterdam).
GAL :	Gemeente Archief Leiden (Archives Municipales de Leyde).
GAR :	Gemeente Archief Rotterdam (Archives Municipales de Rotterdam).
KB :	Koninklijke Bibliotheek (Bibliothèque royale, La Haye).
KHA :	Koninklijk Huis Archief (Archives Royales, La Haye).
HCJ :	The House of Commons Journal.
HLJ :	The House of Lords Journal.
HMC :	Historical Manuscripts Commission.
JSAHR :	Journal of the Society for Army Historical Research.
NA :	Het Nationaal Archief (Archives Nationales, La Haye).
NS :	New Style.
OS :	Old Style.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PC :	Privy Council.
PER :	Parliaments, Estates and Representation.
PHSL :	Proceedings of the Huguenot Society of London.
POAS :	Poems on Affairs of State.
RGP :	Correspondentie van Willem III en Hans Willem Bentinck, éd. N. Japikse, Rijks Geschiedkundige Publicatiën, La Haye, 3 vol., 1927-1937.
SHAT:	Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes.
S.D. :	Sans date.
S.F. :	Sans foliation.
SP :	State Papers.
TNA :	The National Archives, Londres (anciennement Public Record Office).
TBL :	Yale, The Beinecke Library.
TRHS :	Transactions of the Royal Historical Society.
UBA :	Universiteit Bibliotheek van Amsterdam.
UCL :	University of Cambridge Library.
ULL, GL :	University of London Library, Goldsmith Library.

NOTE

1. *Bibliographie et références bibliographiques*

À la différence d'une thèse, cet ouvrage ne vise pas à l'exhaustivité en matière de références bibliographiques. Fidèle à l'esprit de la collection, nous avons cherché à offrir une étude savante qui fût en même temps accessible à des non-spécialistes. Le lecteur trouvera dans les dernières pages une bibliographie forcément sélective de sources secondaires. Pour l'histoire néerlandaise ont été privilégiées les références en langue anglaise et, lorsqu'elles existent, en langue française. Seuls les ouvrages néerlandais incontournables ont été cités. À côté de cette bibliographie générale, le lecteur trouvera, dans les notes de bas de page, des références plus savantes qui traitent d'un point particulier d'érudition.

2. *Biographies*

L'essentiel des personnages historiques qui forment la trame de cette étude restent inconnus d'un public francophone. Le lecteur trouvera en note de bas de page des biographies succinctes de personnages qui jouent un rôle secondaire, bien que non négligeable dans notre analyse. Les personnages les plus importants font l'objet d'une biographie détaillée. L'ensemble de ces biographies sont réunies en fin d'ouvrage. Tous les noms suivis d'un astérisque (*) y figurent. Parmi les députés de la Chambre des Communes, nombreux à apparaître dans cette étude, nous n'avons retenu que les plus significatifs. Pour les autres, nous renvoyons le lecteur aux analyses prosopographiques contenues dans les trois volumes dirigés par B.D. Henning, *The House of Commons 1660-1690*, Londres, Secker & Warburg, 1983, 3 volumes. Les trois volumes en question sont disponibles en libre accès à la Bibliothèque Nationale et dans toutes les grandes bibliothèques européennes. Un dictionnaire biographique relatif aux députés de la Chambre des Lords est en cours de publication. Pour les biographies françaises, nous nous sommes notamment appuyé sur le remarquable *Dictionnaire du Grand Siècle* dirigé par François Bluche (1990), dont nous avons résumé les notices pertinentes à notre étude. Pour les biographies anglaises, les chercheurs disposent désormais d'une version entièrement mise à jour du célèbre *Oxford Dictionary of National Biography*. Les notices biographiques sont désormais disponibles en ligne sous le lien suivant : <http://www.oxforddnb.com>. Pour les biogra-

NOTE

phies néerlandaises, le mieux reste le dictionnaire biographique en 10 volumes dirigé par P. C. Molhuysen et P. J. Blok, *Nieuw Nederlandsch biografisch woordenboek*, Leiden, 1911-1937. Par souci de clarté, les notices biographiques ont été classées par pays (Angleterre, Hollande, France et autres pays d'Europe) et, à l'intérieur de chaque catégorie, par ordre alphabétique.

3. Dates

L'Angleterre utilisa jusqu'en 1700 un calendrier Julien, dit « ancien style » (*Old Style*), en retard de dix jours sur le calendrier Grégorien, aussi appelé « nouveau style » (*New Style*). De plus, l'année commençait le 25 mars. Dans les Provinces-Unies, les provinces de Hollande et de Zélande suivaient le calendrier Grégorien et les autres provinces le calendrier Julien jusqu'en 1700. Pour l'Angleterre, nous ferons commencer l'année le 1^{er} janvier, et non le 25 mars. Selon le type de calendrier en vigueur, nous indiquerons qu'il s'agit du « *Old Style* » (OS) ou du « *New Style* » (NS).

4. Traductions

Pour des raisons d'économie de place, il n'a pas été possible de donner en note de bas de page l'original des textes traduits. La seule exception à cette règle a été la poésie, qui est toujours plus difficile à traduire de façon littérale. L'orthographe des titres néerlandais a été modernisée pour en rendre la lecture plus facile.

PRINCIPAUX PERSONNAGES

AVAUX, Jean Antoine de Mesme, comte d' (1640-1709). Ambassadeur de France à La Haye de 1678 à 1688.

BARILLON, Paul (?-1691). Ambassadeur de France à Londres de 1677 à 1688.

CHARLES I^{er} (1600-1649). Roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Décapité en 1649. Père de Charles II et de Jacques II.

CHARLES II (1630-1685). Roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse de 1660 à 1685.

DANBY, Thomas Osborn, comte (1632-1712). Principal ministre de Charles II de 1674 à 1678.

FAGEL, Gaspar (1634-1688). Grand Pensionnaire de 1672 à 1688.

GUILLAUME III (1650-1702). Prince d'Orange-Nassau, stathouder à partir de 1672 et roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse à partir de 1689.

HENRIETTE ANNE D'ANGLETERRE (1644-1670), dite « Madame ». Sœur de Charles II et de Jacques II. Mariée à Gaston d'Orléans.

HENRIETTE MARIE D'ANGLETERRE (1609-1669). Sœur de Louis XIII et épouse de Charles I^{er}. Mère de Charles II et de Jacques II.

JACQUES II (1633-1701). Voir aussi duc d'York. Frère cadet de Charles II. Roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse de 1685 à 1688.

LISOLA, François-Paul de (1613-1671). Publiciste d'origine franc-comtoise et principal inspiateur de la propagande anti-française au tournant des années 1670.

MONMOUTH, James Scott duc de (1649-1685). Fils bâtard de Charles II.

PRINCIPAUX PERSONNAGES

SHAFTESBURY, Anthony Ashley Cooper, comte de (1621-1683). Ministre de Charles II puis chef de l'opposition *whig* dans les années 1670.

SOLMS, Amélie de (1602-1675). Veuve de Frédéric-Henri et grand-mère de Guillaume III.

STUART, Marie, Princesse I (1631-1661). Fille aînée de Charles I^{er} et d'Henriette Marie. Sœur de Charles II, de Jacques II et d'Henriette Anne. Épouse de Guillaume II et mère de Guillaume III.

STUART, Marie, Princesse II (1662-1694). Fille de Jacques II et d'Anne Hyde. Épouse de Guillaume III. Reine d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse à partir de 1689.

TEMPLE, Sir William (1628-1699). Diplomate anglais. Plusieurs fois ambassadeur à La Haye.

VAN BEUNINGEN, Coenraad (1622-1693). Diplomate et régent d'Amsterdam.

WITT, Jean de (1625-1672). Grand Pensionnaire de 1653 à 1672.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Je m'assure qu'on jugera du moins ce prince digne d'être comparé à son rival et qu'on trouvera peut-être que si Louis XIV mérita le nom de Grand, Guillaume III n'eut pas des droits moins fondés à ce titre »¹. Ainsi s'exprimait l'auteur anonyme d'un portrait de Guillaume III à l'aube de la quatrième guerre anglo-hollandaise (1780-1784), près de quatre-vingts ans après la mort du stathouder et roi d'Angleterre (1702). Si Guillaume III méritait le surnom de « Grand », c'est principalement par cette entreprise étonnante que fut la Glorieuse Révolution (1688) et les neuf années de guerre intensive contre Louis XIV qui s'ensuivirent (1688-1697). Mais la résistance de Guillaume III commença longtemps avant le déclenchement de la guerre de Neuf Ans, un quart de siècle plus tôt, lors des prémices de la guerre de Hollande (1672-1678). C'est en grande partie autour de ces années de formation dans la carrière politique et militaire de Guillaume III que tourne la présente étude.

Notre histoire, en réalité, commence plus en amont : non pas en 1672, lorsque le prince d'Orange accéda au stathoudérat, mais en 1665, alors qu'il n'a que quinze ans et que la Hollande était dominée par le régime républicain du Grand Pensionnaire Jean de Witt^{*2}. 1665 marque le début officiel de la seconde guerre anglo-hollandaise (1665-1667) et surtout l'année de la mort de Philippe IV, date à partir de laquelle commença à se poser la question de la succession d'Espagne. Gendre de Philippe IV par son mariage avec l'Infante Marie-Thérèse en 1660, Louis XIV fit de la possession des Pays-Bas espagnols l'un des grands objectifs de sa politique étrangère. Or, l'annexion par la France de cette bande étroite de territoire correspondant *grosso modo* à la Belgique d'aujourd'hui ne pouvait que bouleverser les équilibres géopolitiques de l'Europe du Nord. La menace la

1. NA, 1.01.29, Archives Gaspar Fagel, inv. nr. 233, *Réflexions sur le caractère de Guillaume III, prince d'Orange et roi d'Angleterre* (1780), f° 32.

2. Au sens strict, la Hollande désignait l'une des sept provinces réunies par l'Union d'Utrecht (1579). Au sens large, elle servira à désigner les Provinces-Unies dans leur ensemble.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

plus immédiate pesait sur la Hollande, qui verrait un puissant voisin se rapprocher dangereusement de ses frontières méridionales. Gouverneur des Pays-Bas espagnols au milieu des années 1680, le marquis de Gastañaga décrivait les Flandres comme le « boulevard avancé » de la Hollande¹. Malgré cette protection naturelle qu'offrait la mer, l'Angleterre ne se sentait pas plus à l'abri du danger. Nul mieux que le poète et publiciste Andrew Marvell* n'exprimait cette crainte : « Les Pays-Bas espagnols », affirmait-il en 1678, « ont toujours été considérés comme la frontière naturelle de l'Angleterre »². L'émergence de la France comme puissance militaire et navale à partir du milieu des années 1660 affectait aussi les États du Saint-Empire Germanique et, plus au Nord, la Suède et le Danemark, éternels rivaux dans le contrôle de la Baltique.

ESPACES MARITIMES ET TERRESTRES

L'Angleterre et la Hollande étant par nature des puissances navales et commerciales et la France le devenant peu à peu à partir du milieu des années 1660, les espaces maritimes appellent une attention particulière. Pour éviter d'embrasser un espace trop large, il ne sera que peu question des mers lointaines, autrement dit des eaux qui baignaient les territoires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Les rivalités coloniales entre les trois pays mériteraient en effet un livre à part. Il paraît plus prudent de concentrer l'analyse sur la mer Baltique, la mer du Nord – ce « petit trajet de mer » qui séparait l'Angleterre et la Hollande, selon le mot de l'ambassadeur de France en Hollande Arnauld de Pomponne³ – , la Manche, la façade Atlantique et enfin la Méditerranée, où les marchands anglais, hollandais et français se livraient une bataille sans merci pour la maîtrise du commerce du Levant.

La mer ne formait pas seulement un espace où se déployaient des marines de guerre et des vaisseaux de commerce. Elle constituait aussi un sujet de controverse entre les partisans d'une mer ouverte et ceux d'une mer fermée. Apparu au cours du premier XVII^e siècle, le débat entre Grotius et Selden se poursuivit dans les années 1665-1688, alimenté par

1. AGR, T 100 / 590, Gastañaga au comte de Clermont, 10 décembre 1686 NS, s.f.

2. Andrew Marvell, *An Account of the Growth of Popery and Arbitrary Government* (1678), *The Prose Works of Andrew Marvell*, éd. Annabel Patterson, Nicholas von Maltzahn et N.H. Keeble, New Haven et Londres, Yale University Press, vol. II, p. 242. Pour une mise au point récente sur cet auteur très important, voir *New Perspectives on Andrew Marvell*, éd. Gilles Sambras, Reims, Presses Universitaires de Reims, 2008.

3. Arnauld de Pomponne, *Relation de mon ambassade en Hollande 1669-1671*, éd. H.H. Rowen, Utrecht, Kemink en Zoon, 1955, p. 57.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

les conflits incessants qui opposaient l'Angleterre et la Hollande sur mer. L'irruption de la France dans le concert des puissances navales ne fit que compliquer la donne. Les frontières maritimes se déplaçaient au gré des victoires ou des défaites navales et chaque camp tentait d'apporter une justification juridique à l'usage de la force. À cet égard, le second XVII^e siècle constitua une période charnière où, parallèlement à la construction de marines de guerre, se développa un droit international de la mer qui permettait à chaque État de projeter sa puissance sur des espaces nouveaux. Et, comme le suggérait un texte de 1682 au sujet de la colonie hollandaise de Bantam, ce droit n'était autre que le droit du plus fort :

« Les Hollandais travaillent depuis longtemps à mettre les Européens hors de Java pour être maîtres du poivre et du commerce du Sud. Les Hollandais leur dirent que la navigation étant ouverte, ils eurent à se retirer de Batavie où ils voudraient pourvu que ce fût en aucun des lieux dont le commerce leur appartenait. »¹

De la mer revenons à la terre. Là encore, il serait téméraire de vouloir embrasser un espace trop large. Il paraît prudent de limiter l'analyse au royaume d'Angleterre, plutôt que d'englober l'ensemble des îles Britanniques. De par leur singularité politique et religieuse, l'Irlande et l'Écosse appelleraient des chapitres isolés qui nuiraient à la cohérence globale de l'analyse. En revanche, fidèle à une leçon récente de l'historiographie britannique², il semble nécessaire de tenir compte de l'articulation entre les trois royaumes et du retentissement des affaires d'Écosse et d'Irlande sur la situation intérieure de l'Angleterre. On ne saurait oublier, en effet, que les méthodes de gouvernement employées par le duc de Lauderdale* en Écosse entre 1669 et 1680 furent considérées par les opposants de Charles II comme une réplique presque exacte de celles du roi de France. De même les mesures prises en Irlande en faveur des catholiques au cours du règne de Jacques II (1685-1688) jouèrent-elles, par un effet ricochet, un rôle considérable de déstabilisation en Angleterre.

Les événements d'Écosse et d'Irlande jouaient aussi un rôle de prisme déformant sur la perception par les Anglais de la situation intérieure de la France. Ainsi s'explique, surtout à partir du début des années 1670, le sentiment que le royaume d'Angleterre se laissait peu à peu encercler par des forces hostiles qui tramaient des complots contre les libertés publiques et la religion établie. Ainsi s'explique aussi la crise de l'Exclusion (1678-1681), qui obligea le duc d'York à s'exiler temporairement en raison de son catholicisme déclaré. Enfin, à l'intérieur du royaume d'Angleterre, un

1. TBL, OSB MSS 1, Papiers Edmund Poley, Series n° 2, Box 4, Folder 179, *Relation de ce qui s'est passé à Bantam* (1682). En 1682, le gouverneur de la Compagnie des Indes orientales hollandaise, Cornelis Speelman, s'empara du Sultanat de Bantam, qui jouait un rôle de carrefour dans le très lucratif commerce des épices. Le duc d'York comptait de nombreux amis parmi les membres du directoire de la Compagnie des Indes orientales anglaises et il eut à cœur de défendre leurs intérêts contre ceux de leurs rivaux bataves.

2. Conrad Russell, *The Causes of the English Civil War*, Oxford, Clarendon Press, 1990, chapitre 2 passim.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

traitement particulier a été réservé à Londres, dont la taille, la densité démographique, la richesse économique mais aussi le potentiel révolutionnaire constituaient un facteur quasi permanent d'instabilité. Charles I^{er} l'avait appris à ses dépens en 1642 : qui maîtrisait Londres maîtrisait le reste de l'Angleterre.

Traversons maintenant la mer pour dire un mot des Provinces-Unies. Du point de vue politique et institutionnel, les Provinces-Unies constituaient en réalité une entité récente créée par l'Union d'Utrecht (1579), au début de la révolte contre l'Espagne. Cet ensemble territorial formé de sept provinces était dominé, pour ne pas dire gouverné, par la province de Hollande qui, selon les termes de Pomponne, était « la plus riche et la plus puissante, non par l'étendue, mais par la fertilité de son pays et par l'abondance de son commerce »¹. À l'intérieur de la province de Hollande s'exerçait la domination de la ville d'Amsterdam, principal entrepôt de cette économie-monde qu'étaient devenues les Provinces-Unies en moins d'un siècle. La Haye, quant à elle, s'apparentait davantage à une capitale administrative, servant en particulier de siège aux réunions des États-Généraux. C'est aussi à La Haye que résidait la cour très modeste des Oranges.

Au XVII^e siècle comme aujourd'hui, les Pays-Bas du Nord se définissaient avant tout comme un réseau de villes. Des villes dont Pomponne observait qu'elles « se peuvent presque dire souveraines entre elles »². Ce tissu urbain était particulièrement dense dans la province de Hollande. Tel n'était pas le cas dans la province maritime de Zélande ou dans les provinces rurales de Gueldre et d'Overijssel. Sans doute n'est-ce pas un hasard si les princes d'Orange gardaient de nombreux partisans dans ces provinces, notamment dans les deux dernières, dominées par une noblesse terrienne dont le pouvoir et l'influence étaient fondés sur des contrats de type féodo-vassalique. Ainsi s'explique le fait que, au moins jusqu'en 1672, les crises politiques et institutionnelles qui secouèrent la Hollande résultèrent autant d'un conflit frontal entre le prince d'Orange et le Grand Pensionnaire que de luttes intestines entre provinces. Unité territoriale rendue cohérente par l'Union d'Utrecht, les Provinces-Unies restaient constamment menacées par des forces centrifuges. À bien des égards, la survie de ce petit pays aux aléas d'un siècle de troubles intérieurs et de guerres extérieures relève du miracle. Miracle que les prédicants comparaient volontiers à un signe d'élection divine.

À partir de la guerre de Dévolution (1667-1668), la défense de l'Angleterre et des Provinces-Unies fut donc intimement liée à celle des

1. Arnauld de Pomponne, *Relation de mon ambassade en Hollande 1669-1671*, *op. cit.*, p. 30. Guido de Bruin, « De souvereiniteit in de Republiek : een machtsprobleem », *BMGN*, vol. LXXXVIII, n° 1, 1979, p. 27-40.

2. *Ibid.*, p. 32.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Pays-Bas espagnols. Les combats se poursuivirent sans relâche au cours de la guerre de Hollande (1672-1678) et de la guerre des « réunions » (1680-1684). Les frontières méridionales des Pays-Bas connurent des modifications incessantes, évoluant au gré de combats et des négociations diplomatiques. L'art de la guerre se pratiquait intensément en même temps que s'affinait un « art de la paix »¹. Ainsi, les négociations de Nimègue (1675-1679) s'étalèrent sur près de quatre ans, sans parvenir à faire taire le bruit des armes. Les questions de rang, d'honneur et de protocole venaient souvent entraver le bon déroulement des négociations. Le langage de la paix restait semé d'embûches et, encore balbutiant, le droit des gens peinait à s'imposer face à la loi du plus fort.

L'EUROPE CULTURELLE : UN ESPACE SANS FRONTIÈRES

Mouvantes sur terre et sur mer, les frontières ne l'étaient pas moins dans le domaine des idées et des représentations. La circulation des idées et des représentations n'avait évidemment rien de nouveau au XVII^e siècle, pas plus que ce phénomène ne prendrait sa source dans le développement de l'imprimé au XVI^e siècle. Plus remarquable, en revanche, était la concomitance entre deux phénomènes : d'une part la construction d'États modernes par la recherche de frontières maritimes et terrestres qui servent à protéger un territoire donné de toute intrusion extérieure ; de l'autre, la remise en cause de ces mêmes frontières par l'existence d'un espace plus large qui favorisait la circulation des personnes, la diffusion du savoir et l'échange des idées. Au cours des années 1665-1688, les périodes de paix furent rares et précaires. La guerre, en d'autres termes, formait l'horizon permanent des instances dirigeantes, que ce fût en France, en Angleterre ou en Hollande. On serait tenté de penser que la guerre nuisait par nature aux échanges, dans le domaine du commerce comme dans celui des idées. En temps de guerre, de surcroît, la propagande ne manquait pas d'exalter le génie de la nation, lui prêtant une singularité culturelle qui laissait supposer que l'État se développât de façon endogène, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Confrontée à la réalité des faits, une telle hypothèse résiste mal à l'analyse. Il apparaît en effet que, en temps de guerre comme en temps de paix,

1. Lucien Bély, *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, PUF, 2008.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

l'échange des idées était marqué par une grande fluidité, encouragé par une circulation des personnes que la surveillance policière d'un territoire ne pouvait entièrement contrôler. En ce sens, il serait périlleux d'envisager le triangle formé par la France, l'Angleterre et la Hollande dans une logique de rapports interétatiques. Il semble plus juste de parler de rapports transnationaux, en référence à un croisement continu d'idées et de représentations entre des territoires aux frontières perméables. On observe par exemple que la modernisation de la marine de guerre française à partir du milieu des années 1660 doit à la fois à l'exemple anglais et hollandais. De même constate-t-on que Charles II s'inspira du modèle français pour tenter de moderniser la petite armée de métier dont il disposait. La construction de l'hôpital militaire de Chelsea (1682), destiné à accueillir les blessés de guerre, fut entièrement inspirée par l'Hôtel des Invalides¹. Quant au modèle hollandais, il inspira en partie les réformes de l'administration fiscale qui préparèrent la « révolution financière » des années 1690².

Au-delà des structures de l'État, la question des influences étrangères exerçait une incidence notable sur la pratique et le langage des institutions politiques. En Angleterre, la distinction traditionnelle entre « parti de la Cour » et « parti du Pays » recouvrait, surtout à partir de 1672, une distinction entre « parti français » et « parti hollandais », même si, évidemment, le terme de « parti » doit être manié avec la plus grande précaution, s'agissant d'une époque où il existait des factions, et non des partis tel qu'on les entend dans nos systèmes politiques contemporains. Le terme de « parti » permet aussi d'éclairer les événements de Hollande, et notamment le sens de la transition de 1672. Avant 1672, la correspondance diplomatique n'hésitait pas à parler d'un « parti anglais » pour désigner ceux qui, dans l'entourage du prince d'Orange, cherchaient l'appui de Charles II pour résister au pouvoir exercé par la faction du Grand Pensionnaire Jean de Witt³. Lors de l'invasion française de 1672, cette même faction fut accusée par la propagande orangiste d'avoir fait office de « parti français » en servant les ambitions du roi de France. L'accusation ne devait pas faiblir après le meurtre sauvage des frères De Witt (1672) car Guillaume III se heurta presque constamment à la méfiance de régents qui, au nom de la prospérité du commerce, prênaient un règlement pacifique du conflit avec le roi de France. La question de l'influence française jouait donc un rôle central dans la vie politique en

1. TNA, SP 78 / 149, ff.522-538.

2. Jonathan Scott, « Good Night Amsterdam : Sir George Downing and Anglo-Dutch state-building », *EHR*, vol. CXVIII, n° 471, 2003, p. 334-356. Marjolein 't Hart, « The Devil or the Dutch : Holland's impact on the financial Revolution in England, 1643-1694 », *PER*, vol. XI, n° 1, 1991, p. 39-52.

3. Godefroy d'Estrades à Hugues de Lionne, 10 mai 1668 NS, *Lettres, Mémoires et Négociations de Monsieur le comte d'Estrades*, Paris, 1743, vol. VI, p. 436.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Angleterre et en Hollande, favorisant une interpénétration croissante entre les deux pays.

Bien plus, la recherche insiste depuis une vingtaine d'années sur l'existence de « transferts culturels » entre les différents pays d'Europe¹. Cette réflexion fut engagée par des historiens français et allemands qui, travaillant sur les Lumières allemandes, cherchèrent à remettre en cause l'idée héritée du XIX^e siècle d'un développement ethno-centrique de l'identité nationale². Dans *La France espagnole* (2003), Jean-Frédéric Schaub a montré en particulier qu'un « relevé historique des phénomènes d'interaction, travaillant à partir d'une approche dialectique, peut mettre au jour des phénomènes politiques et culturels qui concernent l'histoire de deux pays et demeurent invisibles si on ne les observe pas ensemble »³.

Le couple anglo-hollandais constitue un terrain d'étude privilégié de ces transferts culturels et un ouvrage récent de Lisa Jardine a montré combien l'Angleterre du XVII^e siècle devait à la Hollande dans des domaines aussi variés que l'optique et l'horticulture⁴. Le domaine du politique ne fut pas moins fertile en échanges. Les alliances dynastiques entre Orange et Stuarts y contribuèrent largement. En 1641 fut scellé un mariage entre Guillaume II et Marie Stuart, premier pas vers la reconnaissance du statut quasi monarchique des princes d'Orange par les autres princes d'Europe. L'histoire se répéta en 1677 lorsque Guillaume III fut marié à la princesse Marie, fille protestante du duc d'York et nièce de Charles II : nouvelle union Orange-Stuart qui visait cette fois à la création d'un axe protestant contre les prétendues visées de Louis XIV à la « monarchie universelle ».

Au-delà de ces réseaux dynastiques, il est frappant de constater à quel point la culture, pour ne pas dire le vocabulaire politique de l'Angleterre et de la Hollande étaient imbriqués. Deux exemples symétriques méritent d'être cités. En 1668, Guillaume III vint recevoir des États de Zélande le titre de « Premier Noble » (*Eerste Edele*) qui lui avait été conféré en 1660 et que des circonstances plus favorables lui permettaient enfin de réclamer. Député orangiste de la province de Zélande, Jan de Huybert parla de la fin d'un « Interrègne »⁵, dressant un parallèle entre l'abolition de la monarchie britannique entre 1649 et 1660 et l'exclusion des Orange-Nassau des hautes charges de l'État depuis 1654. Mais les comparaisons jouaient aussi en sens inverse. Fervent partisan de l'exclusion du duc d'York de la succession du trône d'Angleterre lors de la crise de 1678-1681, Sir Thomas

1. Francisco Bethencourt et Florike Egmont éd., *Cultural Exchanges in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

2. Michel Espagne et Michael Werner éd., *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Paris, Éditions Recherches sur les Civilisations, 1988.

3. Jean-Frédéric Schaub, *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003, p. 18.

4. Lisa Jardine, *Going Dutch. How England plundered Holland's Glory*, New York, Harper Collins, 2008.

5. Huybert à Huygens, 11 mars 1669 NS, BCH, vol. VI, p. 245.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Littleton affirma en 1680 que la consultation du Parlement d'Angleterre faisait penser à celle des États de Hollande¹. À l'exclusion possible du duc d'York correspondait donc la « séclusion » (*seclusie*) réelle des Orange-Nassau. Qui dit transferts culturels dit transferts linguistiques.

LA TRAVERSÉE DU MIROIR

Le voisinage d'une nation dont on craignait « l'hyper-puissance » (*overmacht*)² créa les conditions d'un rapprochement anglo-hollandais incarné par Guillaume III qui devait permettre la sauvegarde des libertés protestantes en Europe. Ce rapprochement, en réalité, n'avait rien d'évident et l'expression répandue de « libertés protestantes » dissimulait des différends que l'urgence de circonstances, plus qu'une solidarité de principe, permettait de résoudre. L'Angleterre et la Hollande restaient d'abord de grands rivaux en matière de commerce, ce qui explique pourquoi l'un comme l'autre se servaient de la France et, plus au Nord, de la Suède et du Danemark, pour tenter de conserver leurs avantages acquis. Ensuite, l'Angleterre et la Hollande avaient embrassé des voies très différentes au cours de la Réforme et l'Église anglicane issue des Actes de Suprématie de 1534 et de 1559 n'avait qu'un rapport lointain avec l'Église calviniste qui s'était établie dans le sillage de la révolte contre l'Espagne. La propagande anti-française mettait donc autant de zèle à gommer ces fortes nuances confessionnelles qu'à accentuer l'identification entre le pape et le roi de France. En posant une équation entre papisme et catholicisme français, il était ainsi permis de justifier la présence de puissances catholiques comme l'Espagne et l'Autriche au sein d'une coalition au service des libertés protestantes et, au-delà, des libertés européennes.

Force est de constater, en regardant la liste des publications récentes sur le second XVII^e siècle, que le règne de Louis XIV continue à susciter l'intérêt des chercheurs et à nourrir la curiosité des amateurs d'histoire³. L'engouement actuel pour les personnages fondateurs de l'État moderne français, tels que Louis XIV et Napoléon, s'explique sans doute par le sentiment d'un recul de la France sur la scène internationale et la conscience d'une fragilité des structures fondamentales de l'État, celles-là mêmes qui faisaient de la France un modèle de cohésion et de compétitivité jusque dans les

1. Grey, *Debates*, vol. VIII, 26 mars 1680 OS, p. 317.

2. GAA 5027 / 6, Van Beuningen aux bourgmestres d'Amsterdam, 23 février 1677 OS, s.f.

3. Olivier Chaline, *Le Règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005. Lucien Bély, *Louis XIV le plus grand roi du monde*, Paris, Gisserot, 2005.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

années 1970. Dans un numéro spécial consacré à Louis XIV, *Le Point* titrait : « Quand la France dominait le monde »¹. L'imparfait laisse clairement supposer que la France ne domine plus le monde depuis longtemps.

Si la France dominait le monde sous le règne de Louis XIV, quels étaient les outils de cette domination ? À cette question, les spécialistes de la politique étrangère de Louis XIV ont apporté des réponses qui ont considérablement évolué avec le temps. Ainsi, les travaux de Ragnhild Hatton ont permis de nuancer l'idée en vertu de laquelle Louis XIV était un souverain assoiffé de conquêtes². Les historiens s'accordent aujourd'hui à dire que le Roi-Très-Chrétien cherchait avant tout à protéger le territoire français d'une menace d'encerclement par les deux branches des Habsbourgs. Lorsque l'on se souvient que la dernière grande conquête de Louis XIV fut celle de la Franche-Comté en 1674, il apparaît que sa politique étrangère fut dominée par une logique plus défensive qu'offensive. Il importe cependant de noter que ce constat est généralement dressé à partir d'une analyse de la situation française. En termes de méthode, le principal objet de notre étude consistera à proposer une analyse décentrée de la politique étrangère de Louis XIV, à partir du point de vue de ses deux principaux rivaux en Europe du Nord : Angleterre et Hollande. Le lecteur sera donc entraîné dans une traversée du miroir, où la France et son Roi-Très-Chrétien apparaîtront du point de vue de ceux qui les ont combattus, par les mots autant que par les armes. Pourquoi ce choix ? D'abord pour des raisons historiographiques. À l'exception de Steven Pincus³, aucun historien ne s'est penché sur les relations franco-anglo-hollandaises au cours des années 1665-1688. De plus, Steven Pincus ne fait pas usage de sources néerlandaises et très peu de sources françaises. Il existe des études sur les relations bilatérales entre chacun de ces trois pays⁴, mais rien sur les relations entre les trois. La majorité des études considèrent aussi que les relations internationales furent marquées, à partir des traités de Westphalie (1648), par un processus de « sécularisation » qui relégua le facteur religieux au second plan, marquant le triomphe graduel de la raison d'État⁵.

1. *Le Point*, 22-29 décembre 2005, n° 1736-1737.

2. *Louis XIV and Europe*, éd. Ragnhild Hatton, Londres et Basingstoke, Macmillan, 1976. Et, du même auteur, « Louis XIV et l'Europe : éléments d'une révision historiographique », *XVII^e siècle*, avril-juin 1979, n° 123, p. 109-135.

3. Steven Pincus, *Protestantism and Patriotism. Ideologies and the making of English Foreign Policy, 1650-1668*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Du même auteur, vient de paraître une étude très novatrice du règne de Jacques II : 1688 : *The First Modern Revolution*, New Haven, Yale University Press, 2009.

4. Pour les relations France-Hollande, voir Hans Bots, « L'image de la France dans les Provinces-Unies », in *L'État classique*, éd. Joël Cornette et Henry Méchoulan, Paris, Vrin, 1996, p. 342-353 et P. J. W. van Malssen, *Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande*, APA-Amsterdam, Amsterdam, 1936. Pour les relations France-Angleterre, nous renvoyons aux travaux de John Miller cités dans les notes de bas de page et la bibliographie. Parmi les rares ouvrages en français qui envisagent l'Angleterre et la Hollande dans leur rapport commun à la guerre, citons Jean-Pierre Poussou, *Les Îles Britanniques, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991.

5. Bernard Vogler, « La dimension religieuse dans les relations internationales en Europe au XVII^e siècle »,

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Mais des travaux récents sur l'histoire des pays du Nord tendent à remettre en cause la césure du milieu du XVII^e siècle, replaçant le religieux au centre des questions internationales¹. Dans ce mouvement de balancier historiographique entre sécularisation et confessionnalisation, il est évidemment difficile de trancher le débat de façon claire et définitive. Le recul incontestable du Saint-Siège comme puissance arbitrale en Europe, dont témoignent de façon éloquente les difficultés rencontrées par les nonces pontificaux lors des négociations de Westphalie et de Nimègue², ne saurait être considéré comme équivalent à un recul général de l'Église catholique et des églises protestantes comme acteurs des relations internationales.

Prenons l'exemple de la guerre de Hollande. L'historiographie traditionnelle continue à privilégier les facteurs économique-politiques, expliquant la montée des hostilités entre la France, l'Angleterre et la Hollande comme la résultante d'une compétition féroce dans le domaine du commerce³. L'ouvrage classique de Paul Sonnino sur les préparatifs de la guerre n'accorde pas non plus grande importance aux facteurs religieux, se concentrant essentiellement sur la politique de gloire de Louis XIV et les rivalités interministérielles au sein du Conseil d'en Haut⁴. Dans cette perspective, il ne paraît pas *a priori* nécessaire de considérer l'État hors de sa sphère politique et administrative. La puissance pouvait effectivement se mesurer à l'aune de la richesse financière, des capacités d'organisation administrative et des moyens militaires disponibles. Mais c'est là une approche de l'histoire de l'État qui souffre nécessairement d'une certaine myopie, surtout dans une perspective internationale.

Histoire, Économie et Société, vol. X, n° 3, 1991, p. 379-398. Heinz Schilling, « La confessionnalisation et le système international », in *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, éd. Lucien Bély, Paris, PUF, 2000, p. 411-428. Pour une mise au point sur ce problème à partir de l'exemple britannique, voir Blair Worden, « The question of secularization », in *A Nation Transformed*, éd. Alan Houston et Steven Pincus, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 20-40.

1. Andrew Thompson, *Britain, Hanover and the Protestant Interest, 1688-1756*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2006. Tony Claydon, *Europe and the Making of England 1660-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007. *War and Religion after Westphalia 1648-1713*, éd. David Onnekink, Farnham, Ashgate, 2009.

2. Pour le cas de Nimègue, voir Bernard Barbiche et Ségolène de Dainville-Barbiche, « La diplomatie pontificale de la paix de Vervins aux traités de Westphalie (1598-1648) », in *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, op. cit., p. 555-566. Pour le cas de Nimègue, P. J. Rietbergen, « Papal diplomacy and mediation at the peace of Nijmegen », in *The Peace of Nijmegen 1676-1679*, éd. Hans Bots, Amsterdam, APA-Holland, Amsterdam, 1980, p. 29-96.

3. Jonathan Israel. *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness and Fall, 1477-1806*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 776-785. Pour une analyse plus ancienne qui va dans le même sens, voir Simon Elzinga. *Het Voorspel van den Oorlog van 1672. De economisch-politieke betrekkingen tussen Frankrijk en Nederland in de jaren 1660-1672*, Haarlem, 1926.

4. Paul Sonnino, *Louis XIV and the Origins of the Dutch War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

TERMINER LA RÉFORME

La nécessité d'une revalorisation du religieux dans l'histoire de l'État et des rapports entre États se justifie par une raison simple : comme au Moyen Âge, l'histoire de l'État était inséparable de l'histoire de l'Église ou, s'agissant des pays réformés, des Églises. Les médiévistes s'accordent à dire que l'État monarchique, en France et en Angleterre, mais aussi ailleurs en Europe, s'est construit dans le giron de l'Église, lui empruntant des mécanismes institutionnels et un langage¹.

Ce serait une erreur de raisonnement de considérer que l'État, à mesure de son développement, s'affranchissait progressivement de la sphère de l'Église pour évoluer dans une sphère autonome. À l'époque moderne comme à l'époque médiévale, en réalité, le religieux et le politique étaient inextricablement liés et, dans une perspective internationale, un conflit entre deux ou plusieurs États impliquait souvent un conflit entre deux ou plusieurs Églises. N'oublions pas que les rois de France, depuis les Capétiens, se faisaient appeler « Très Chrétiens » et que ce titre devait constituer l'une des pierres angulaires des doctrines relatives à la monarchie de droit divin². En Angleterre, le schisme de 1534 faisait du souverain à la fois le chef de l'État et le chef de l'Église anglicane. En Hollande, la révolte contre l'Espagne avait donné au stathouder un rôle de protecteur de l'Église établie. Ce rôle avait ensuite été renforcé par l'alliance du prince Maurice d'Orange avec les Contre-Remontrants sortis victorieux du synode de Dordrecht (1619). Dans les trois pays, par conséquent, la sphère de l'Église et de l'État se développait de façon conjointe, soit à travers la personne du souverain soit, dans le cas de la Hollande, à travers le sentiment d'unité politico-religieuse que pouvait incarner le stathouder.

Mais il y a plus. Il serait tentant d'affirmer que, près d'un siècle et demi après le début de la Réforme, la situation politico-religieuse de l'Europe du nord-ouest était stabilisée : d'un côté une France catholique dirigée par un Roi-Très-Chrétien et, de l'autre, deux nations protestantes – l'Angleterre et la Hollande – d'un genre très différent, mais néanmoins unies par une réprobation commune du papisme. Telles étaient en tout cas les apparences. En resituant le même problème dans une perspective de long terme, on s'aperçoit en réalité qu'une grande partie des conflits entre la France, l'Angleterre et la Hollande entre 1665 et 1688 tournaient autour de l'héritage de la Réforme. L'Angleterre avait fait le choix au XVI^e

1. Jacques Krynen, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993, p. 246.

2. *Ibid.*, p. 345 sq.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

siècle d'une troisième voie qui rendait la frontière entre protestantisme et catholicisme extrêmement mouvante. Dans l'imaginaire d'un Anglais de la fin du XVII^e siècle, le catholicisme était associé à au moins deux choses : la mémoire du règne de Marie Tudor (1553-1558), aussi appelée « Marie la Sanglante », et la supposée tyrannie des Bourbons, dont cherchaient supposément à s'inspirer les Stuarts. D'où une équation relativement simple entre France, papisme et arbitraire qui servit à alimenter la propagande *whig* avant de venir nourrir l'historiographie *whig* au XIX^e siècle. C'est donc à juste titre que l'on peut parler pour l'Angleterre d'une « Réforme au long cours »¹. Non seulement la Réforme anglicane prit du temps à s'implanter mais, même après le vote de l'Acte d'Établissement (1701), le trône d'Angleterre paraissait menacé par la puissance du roi de France, qui soutenait la cause des Jacobites.

Dans le cas de la Hollande, les historiens n'hésitent pas non plus à parler d'une Réforme au long cours pour décrire un phénomène d'acculturation lent et progressif du calvinisme par la société batave². L'erreur serait de croire que la fin de la guerre contre l'Espagne en 1648 entraîna le triomphe définitif du calvinisme dans les Provinces-Unies. Du point de vue intérieur, d'abord, le calvinisme faisait fonction de religion établie, et non de religion d'État. La société néerlandaise restait par nature pluriconfessionnelle et nul n'était contraint d'adhérer au calvinisme. Du point de vue international, ensuite, la montée en puissance de la France entraîna, dans l'imaginaire collectif, un phénomène de substitution entre Philippe II et Louis XIV, le deuxième prenant en quelque sorte le relais du premier. À la mémoire de « Marie la Sanglante » en Angleterre faisaient écho aux Pays-Bas la « Tyrannie du duc d'Albe », les persécutions anti-protestantes menées par le Conseil des Troubles entre 1567 et 1572 et la mémoire de la Saint-Barthélemy (1572).

À partir de l'invasion française de 1672, le thème de la « monarchie universelle » généralement associé à un désir d'expansion territoriale qui permît de recomposer l'Empire de Charles-Quint, commença à revêtir une forte connotation religieuse, renvoyant à l'idée d'une croisade contre l'hérésie protestante. Envoyé de la couronne britannique à la Haye au moment de la campagne des Flandres de 1677-1678, Roger Meredith considérait que l'Angleterre était investie d'une mission historique de lutte contre les princes qui aspiraient à la monarchie universelle et que, à cet égard, Philippe II n'avait fait que précéder Louis XIV dans une même

1. Nicholas Tyacke éd., *England's Long Reformation 1500-1800*, Londres, UCL, 1998.

2. Alastair Duke, *Reformation and Revolt in the Low Countries*, Londres, Macmillan, 2003, chapitre 11 *passim*. Voir aussi la contribution importante de Willem Frijhoff, « Was the Dutch Republic a Calvinist community? The State, the Confessions and Culture in the early Modern Netherlands », in *The Republican Alternative : the Netherlands and Switzerland compared*, éd. André Holenstein, Thomas Maissen et Maarten Prak, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, p. 99-122.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

volonté de domination de la Chrétienté¹. En ce sens, la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) joua davantage un rôle d'accélérateur qu'elle ne marqua une rupture fondamentale dans la perception extérieure des intentions du roi de France.

Pour beaucoup, les récits de dragonnades et l'afflux de réfugiés huguenots venant de France ne faisaient que confirmer ce qui se disait depuis longtemps : les guerres de Louis XIV étaient en réalité des guerres de religion. C'est un sentiment qui jouait en sens inverse. Ambassadeur de France à La Haye, Jean-Antoine d'Avaux* considérait peu de temps avant la Glorieuse Révolution (1688) que la *Déclaration* de Guillaume III constituait « un fondement pour commencer une guerre de religion, qui est tout ce que le prince d'Orange souhaite »². De même l'Ambassadeur de France parlait-il de la Ligue d'Augsbourg signée en 1686 contre Louis XIV comme d'une « ligue de religion »³. Même les Cantons helvétiques, traditionnellement neutres, se sentaient menacés, soupçonnant Louis XIV de vouloir « ajouter à sa gloire celle d'avoir refait Genève catholique »⁴.

Il n'est donc pas interdit, comme l'a récemment fait Tony Claydon, de dessiner une géographie confessionnelle de l'Europe et de montrer que l'identité politique et religieuse de l'Angleterre, en particulier, s'est construite en réaction à un « Autre » constitué des pays catholiques d'Europe continentale⁵. Un même phénomène existait en Hollande, où la propagande orangiste se faisait fort d'insister sur l'idée d'une séparation irrémédiable entre tyrannie française et libertés bataves. Mais le discours politique ne saurait être considéré comme une juste mesure de la pratique des institutions. La question du « potentiel absolutiste » de Charles II, selon l'expression de John Miller⁶, divise depuis longtemps les historiens. En revanche, celle du « potentiel absolutiste » de Guillaume III reste à peu près ignorée, sans doute au motif qu'un prince protestant auquel la République ne reconnaissait aucun titre officiel de souveraineté – hormis l'autorité exercée sur la principauté d'Orange – se trouvait naturellement bridé dans ses ambitions. Aussi la tentation est-elle grande de poser une équation entre, d'un côté, catholicisme et absolutisme et, de l'autre, protestantisme et gouvernement représentatif.

1. TNA, SP 101 / 61, Meredith à Williamson, 4 octobre 1678 NS, f° 137.

2. AAACP, Hollande, 155, 24 août 1688 NS, f° 334. Pour la *Déclaration* de Guillaume III, voir notre conclusion.

3. *Ibid.*, 26 août 1688 NS, f° 330. La Ligue d'Augsbourg, qui se donnait pour mission de préserver les acquis des traités de Westphalie (1648) contre les agressions répétées de Louis XIV, regroupait notamment Guillaume III, l'Électeur de Brandebourg et l'Empereur Léopold I^{er}.

4. NA, 3.10.18, Archives Gaspar Fagel, inv.nr. 59, De Sausigny à Fagel, 23 mai 1687 NS, s.f.

5. Tony Claydon, *Europe and the Making of England 1660-1760*, *op. cit.*

6. John Miller, « Charles II's potential for absolutism », *History*, vol. LIX, 1984, p. 187-207.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LE « POTENTIEL ABSOLUTISTE » DE GUILLAUME III

Mais, à bien regarder les choses, le stathoudérat de Guillaume III invalide la possibilité d'un tel raisonnement. Le stathoudérat de Frédéric-Henri (1625-1647) avait apporté la preuve des tendances monarchiques des princes d'Orange, auxquels les contraintes politiques et institutionnelles inhérentes à une République n'interdisaient pas de chercher à ressembler aux autres princes d'Europe. Dans un ouvrage sur le « roi de guerre », Joël Cornette s'est demandé comment la guerre pouvait servir « tout à la fois d'explication et de compréhension de la construction et du fonctionnement de l'État et plus particulièrement de l'autorité souveraine »¹. En partie élevé par sa grand-mère Amélie de Solms, veuve de Frédéric Henri, neveu de Charles II et de Jacques II par sa mère Marie Stuart, Guillaume III fut d'emblée soumis à une tentation monarchique à laquelle les exigences du salut public, à partir du renversement de 1672, ne firent que donner davantage de substance. Joël Cornette pose à juste titre la question : « Quand une république fait naître un roi de guerre ». Guillaume III ne devint roi qu'en avril 1689 lorsqu'il accéda au trône d'Angleterre. Mais l'absence d'un royaume entre 1672 et 1688 ne fit pas moins de lui un chef de guerre auquel ne faisait que formellement défaut une couronne. Il ne s'agissait pas de représentation car la République restait la République. Mais, à l'intérieur du cadre très malléable de l'Union d'Utrecht (1579), existaient des possibilités qui permettaient à un stathouder de canaliser les débats et d'orienter les décisions au sein des États-Généraux, des États provinciaux et des Conseils municipaux². Avec les régents, tout, ou presque, pouvait se négocier.

La guerre contre Louis XIV paraissait sans fin. L'Angleterre de Charles II et de Jacques II vacillait en permanence entre alliance pro-hollandaise et pro-française. Guillaume III avait besoin de fonds pour entretenir une armée. Appuyé du Grand Pensionnaire Fagel, le stathouder devint un maître de la négociation, ne reculant devant aucun moyen pour s'imposer : menaces, intimidation, désinformation et calomnies. Il savait jouer des rivalités entre provinces, des luttes entre factions au sein des provinces et des villes et des variations d'une opinion publique constamment sollicitée par les gazettes, les pamphlets et les sermons des prédicants. Tel est le paradoxe de la carrière de Guillaume III avant 1689 : c'est dans une

1. Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993, p. 13.

2. Pour une étude méthodique de chacun des articles de l'Union d'Utrecht, voir *De Unie van Utrecht. Wordings en werking van een verbond en een verbondsacte*, éd. Simon Groenveld et H.L.Ph. Leeuwenberg, La Haye, Martinus Nijhoff, 1979.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

République née contre la monarchie espagnole et encore animée d'une forte tradition anti-monarchique qu'il apprit, de façon détournée, le métier de roi.

SOURCES ET MÉTHODE

Les archives diplomatiques

Il reste un mot à dire des sources qui ont guidé notre réflexion et des méthodes de travail qu'elles sous-tendent. Notre analyse s'appuie sur l'exploitation de documents de première main dont beaucoup restent jusqu'à ce jour inconnus. Les papiers du Grand Pensionnaire Fagel¹, en particulier, restent pratiquement inconnus des chercheurs non néerlandais. Une grande attention a été apportée aux archives diplomatiques, qui restent largement négligées par les historiens du politique. Ces archives servent avant tout à suivre le fil des négociations diplomatiques et c'est en ce sens qu'elles sont utilisées par les historiens des relations internationales.

Mais les archives diplomatiques contiennent aussi de nombreuses « lettres de nouvelles » (*news-letters*) – souvent anonymes – qui permettent de jeter un regard croisé sur l'histoire de plusieurs pays. Certains agents diplomatiques adressaient en effet à leur mandant des courriers d'information destinés à jeter un éclairage sur la situation intérieure d'un pays et à anticiper des évolutions à venir – on serait presque tenté de parler, comme aujourd'hui, de télégrammes diplomatiques, sinon que ces courriers pouvaient s'étendre sur plusieurs pages. Le courrier diplomatique favorisait aussi la circulation de l'imprimé, faisant des diplomates des agents culturels autant que des négociateurs. Un seul exemple servira à illustrer cette idée. En poste à Paris à la fin des années 1660 et en contact régulier avec William Blathwayt, qui, lui se trouvait aux côtés de Sir William Temple* à La Haye, William Perwich demandait que lui soient communiqués toutes sortes de textes : les gazettes hebdomadaires qui paraissaient en Hollande, mais aussi des ouvrages pornographiques interdits en France¹. Or, ce type d'ouvrages participaient d'une culture de la subversion que les couronnes de France et d'Angleterre combattaient avec la plus grande détermination².

1. TBL, OSB-MSS-FILES « P », Folder 11788c, Perwich à Blathwayt, 15 novembre 1669 NS, s.f. Pour la version néerlandaise de *La Putain errante* de l'Arétin réclamée par Perwich, voir Folder 11788v, 21 novembre 1670 NS, s.f.

2. *Archives de la Bastille*, éd. François Ravaisson, tome VII, Genève, Slatkine, 1975, p. 208 pour la référence précise à *La Putain errante*.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Assurément, les lettres de nouvelles constituent un matériau très riche pour un historien qui s'intéresse à la diffusion de l'information et, à travers ce phénomène, au développement d'une opinion publique internationale. Dans le cas de la Hollande, ce type de sources permet d'en savoir plus sur les débats qui avaient cours dans les États provinciaux et les États-Généraux, dont il ne reste que peu de traces. Dans le cas britannique, les lettres de nouvelles permettent de compléter utilement les versions encore existantes des débats parlementaires, dont la principale reste celle d'Anchitell Grey, publiée en 1763¹.

Reconnaissons-le : les archives diplomatiques restent d'un maniement délicat, surtout lorsqu'il s'agit de s'en servir pour autre chose que de l'histoire diplomatique pure. Dans les trois pays sur lesquels se concentre notre réflexion – Angleterre, Hollande, France – l'organisation administrative de la diplomatie restait embryonnaire et le partage des compétences souvent flou et incertain. En France, le secrétaire d'État à la guerre s'occupait formellement de guerre mais, en pratique, il disposait d'un réseau d'information et d'espionnage qui faisait de lui un deuxième secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Conservées au Château de Vincennes, les archives Louvois témoignent de l'existence d'un circuit parallèle dans l'acheminement du courrier diplomatique venu d'Angleterre et de Hollande. Et, à notre connaissance, les missives adressées à Louvois depuis Londres et La Haye n'ont pour ainsi dire pas été exploitées.

La situation des Provinces-Unies était encore plus complexe en raison d'une dispersion, pour ne pas dire d'un éclatement des lieux de décision. Officiellement, la politique étrangère relevait de la compétence des États-Généraux. En pratique, néanmoins, les Grands Pensionnaires jouaient un rôle de direction et de coordination qui faisaient d'eux les chefs de la diplomatie batave, surtout en période de régime sans stathouder (1650-1672, 1702-1747). Quant à Guillaume III, il menait une diplomatie personnelle, parfois parallèle et concurrente à celle des États-Généraux, s'appuyant sur un groupe très fermé de fidèles comme Bentinck*, Dijkvelt* et Waldeck*. Les archives diplomatiques néerlandaises forment donc une constellation de documents dispersés à travers des fonds aussi variés que les archives des États-Généraux, les archives des Grands Pensionnaires De Witt et Fagel, la correspondance de Guillaume III ou encore les archives municipales d'Amsterdam en raison du rôle clé de ses régents dans les États de Hollande et les États-Généraux. C'est un autre miracle de l'histoire néerlandaise que de ce chaos institutionnel soit sortie pareille capacité de puissance internationale.

1. Pour une analyse critique de ce monument de l'histoire parlementaire, voir Annabel Patterson, *The Long Parliament of Charles II*, New Haven, Yale University Press, 2008, chap. 10 passim.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En Angleterre, la politique étrangère s'incarnait dans le souverain – Charles II et Jacques II au cours de la période qui nous intéresse. La gestion administrative des affaires diplomatiques était confiée à deux secrétaires d'État : l'un pour les pays catholiques ; l'autre pour les pays protestants. La distinction devait perdurer jusqu'à la création du *Foreign Office* en 1782. De par son pouvoir financier, le Parlement participait lui aussi à l'élaboration de la politique étrangère. Mais les débats de politique étrangère au sein du Parlement débordaient largement des questions financières : c'est l'essence même de la prérogative royale qui était en jeu, tant en matière de défense que de religion.

Dans cette interaction permanente entre roi et Parlement, les secrétaires d'État jouaient un rôle essentiel de remontée de l'information. Leurs archives contiennent des milliers de dépêches diplomatiques – souvent en plusieurs langues – qui témoignent de l'intensité de l'engagement international de l'Angleterre, notamment comme puissance médiatrice dans les conflits européens. Mais là n'est pas le plus surprenant. Les archives des secrétaires d'État contiennent aussi un nombre très important de pamphlets et de gazettes importées du continent, et notamment des Pays-Bas. Insularité géographique n'impliquait donc nullement insularité culturelle. L'Angleterre, au contraire, faisait pleinement partie d'un espace européen de l'information. Et c'est précisément parce qu'elle en faisait partie que résonna dans les débats publics la voix d'un patriotisme inquiet et nostalgique, qui relisait l'histoire de l'Angleterre à l'aune d'une génétique de la singularité.

Les pamphlets

C'est pourquoi la présente étude accorde une large part à un deuxième type de sources : les pamphlets, manuscrits et imprimés. Les travaux de Jürgen Habermas sur la notion « d'espace public » ont suscité des efforts considérables de la part des historiens modernistes pour appréhender plus finement le problème de la circulation de l'information¹. Dans l'Angleterre de la Restauration, l'Acte de Censure de 1662 donnait à la couronne les moyens de contrôler la production pamphlétaire. La loi fut abolie en 1679, pendant la crise de l'Exclusion, avant d'être remise en

1. Jürgen Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997. Pour une application au domaine britannique, voir Peter Lake et Steven Pincus, « Rethinking the Public Sphere in Early Modern England », *The Journal of British Studies*, vol. XXXV, 2006, p. 270-292. Mark Knights, *Representation and Misrepresentation in Later Stuart England. Partisanship and Political Culture*, Oxford, Oxford University Press, 2005. Pour le domaine néerlandais, Craig E. Harline, *Pamphlets, printing and political culture in the early Dutch Republic*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1987 et Michel Reinders, *Printed Pandemonium. The Power of the Public and the Market for Popular Political Publication in the early modern Dutch Republic*, Thèse inédite de l'université de Rotterdam, 2008.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

vigueur en 1685, au début du règne de Jacques II. Mais, même entre 1662 et 1679, les agents de la couronne éprouvèrent le plus grand mal à empêcher la circulation clandestine d'une littérature séditeuse dont la cour de Charles II restait l'une des cibles privilégiées. « La plume », rappelle à juste titre Quentin Skinner, « est une puissante épée »¹. Puissante épée qui, en visant de façon quasi obsessionnelle la France de Louis XIV, laissait prospérer dans l'imaginaire collectif l'idée d'une entente secrète entre le pape, la cour de France et la cour d'Angleterre. Au-delà de sa figure d'envahisseur potentiel, Louis XIV servit de moteur à un fantasme du complot qui, paradoxalement, permit peu à peu à l'Angleterre de donner sens à cette voie étroite qu'elle avait embrassée depuis la Réforme, quelque part entre Rome et Genève.

De tous les pays d'Europe, la Hollande était sans doute celui où l'opinion publique jouait le rôle le plus décisif. La censure y était pratiquement absente et, même lorsque l'on cherchait à interdire un ouvrage jugé licencieux, la mauvaise volonté des autorités locales – surtout à Amsterdam – annihilait toute tentative d'encadrement de la liberté d'expression. Les citoyens de la République participaient chacun à sa façon à une « culture du débat »². Les milliers de pamphlets qui furent publiés au cours des deux décennies que couvre notre étude témoignent à la fois de l'extraordinaire vitalité du débat public et de la variété des genres littéraires employés dans la diffusion des idées. Il n'est pas rare de trouver des textes sous forme de dialogue interactif entre un Zélandais et un Hollandais, par exemple, où les critiques les plus féroces, parfois même les pensées les plus profondes, se glissent dans le pli d'un échange apparemment léger et anodin. Culture du débat mais aussi du dialogue, dirions-nous, qui servait à niveler les désirs individuels autant qu'à exacerber les passions collectives.

Vue de loin et comparée aux sociétés monarchiques d'Ancien Régime comme la France, l'Espagne ou même l'Angleterre, la Hollande du XVII^e siècle peut apparaître comme un berceau de la tolérance et un creuset de la démocratie, où la culture du débat se conjugait avec une appétence pour le compromis et le consensus. C'est souvent ce que l'on retient aujourd'hui lorsque l'on parle de la Hollande de l'Âge d'Or et il serait presque tentant de voir dans les scènes de vie privée d'un Jan Steen ou d'un Johannes Vermeer le reflet d'une société apaisée après quatre-vingts ans de lutte acharnée contre l'Espagne. Il nous semble que cette image relève davantage du mirage que de la réalité historique. Le meurtre barbare des frères De Witt en août 1672 témoigne au contraire de l'extrême violence d'une société politique dominée par une rivalité et une confrontation incessantes

1. Quentin Skinner, *Vision of Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, vol. I, p. 7.

2. Willem Frijhoff et Marijke Spies, *1650 Hard-won Unity. Dutch Culture in European Context*, Basingstoke, Palgrave, 2004, p. 49.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

entre factions oligarchiques, la crainte des mouvements populaires et l'obsession de la trahison. S'il y a bien une chose qui réunissait l'Angleterre et la Hollande face à l'ennemi français, c'est le sentiment que le bellicisme de Louis XIV menaçait la société de dislocation, laissant courir un risque de basculement vers la guerre civile.

PREMIÈRE PARTIE

La France entre deux puissances maritimes :
la seconde guerre anglo-hollandaise (1665-1667)

INTRODUCTION

Avant d'être rappelé sur le trône d'Angleterre en 1660, Charles II avait connu un exil misérable sur le continent. Privé d'argent, victime de l'indifférence des princes étrangers, il était rentré dans son pays en nourrissant l'espoir de corriger l'image peu glorieuse qu'il avait donnée au cours des années 1650. En 1658, Mazarin avait signé une alliance avec Cromwell contre l'Espagne, accentuant *de facto* l'isolement des Stuarts sur la scène diplomatique européenne. Charles II en avait été réduit à passer par son cousin Condé pour tenter de s'attirer les faveurs du jeune Louis XIV en court-circuitant l'influence de Mazarin¹. Mais en vain. Que Charles II et Louis XIV fussent cousins n'y changeait rien : la raison d'État avait primé sur les liens de sang. La situation ne devait changer qu'en 1660, après la mort de Cromwell et de Mazarin et l'accession au trône de Charles II et de Louis XIV. Cromwell laissait sans doute le souvenir d'un tyran, mais nul ne contestait qu'il était parvenu à donner à l'Angleterre une stature internationale, réussissant là où Jacques I^{er} et Charles I^{er} avaient échoué. Porté sur le trône par un personnel politique qui avait largement contribué aux succès de la politique étrangère de l'Interrègne, Charles II ne pouvait longtemps rester insensible à l'attente de ses sujets en la matière. La politique étrangère de l'Angleterre n'était pas un domaine de réflexion et d'action réservé à une petite élite. L'honneur et la grandeur du pays étaient l'affaire de tous².

Pendant la période de l'Interrègne, l'Angleterre eut une politique étrangère officielle pratiquée avec succès par Cromwell et une politique étrangère officieuse mise en œuvre avec difficulté par Charles II. Le roi exilé n'avait ni argent ni armée mais une petite marine constituée de fidèles royalistes dont les actions de piraterie contre la flotte du Protectorat ne

1. Château de Chantilly, Papiers Condé, Série P, Tome XXII, Bristol à Condé, 3 novembre 1659 NS, f° 102.

2. Steven Pincus, *Protestantism and Patriotism. Ideologies and the Making of English Foreign Policy 1650-1668*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 5.

furent pas insignifiantes. La mer était le seul lieu où la monarchie n'était pas totalement déchu. À son retour, Charles II reprit le contrôle de la milice par la force des lois, mais il n'eut aucun besoin d'en faire de même pour la marine. À la différence de la souveraineté militaire, la souveraineté maritime des Stuarts n'avait fait l'objet d'aucune contestation, ni sur le fond ni sur la forme. Comme le rappela le juriste John Brydall en 1665, le roi était « Seigneur des mers étroites » (*Lord of the Narrow Seas*) depuis toujours et, à cet égard, la guerre civile et l'Interrègne ne constituèrent aucune remise en cause d'un héritage immémorial¹.

À en croire John Brydall, la puissance navale anglaise avait donc une portée européenne et, indiscutablement, la seconde guerre anglo-hollandaise fut une guerre européenne, à la fois par la géographie de ses batailles et l'identité de ses acteurs. Mais, contrairement à la première guerre anglo-hollandaise, la seconde ne fut pas seulement une guerre européenne. Il s'agissait de bien plus que du contrôle de la Manche et de la Baltique puisque la rivalité commerciale entre la Hollande et l'Angleterre s'étendait désormais à l'Afrique, aux Caraïbes et à l'Amérique du Nord. Les deux pays entraient dans une ère nouvelle où les frontières de la puissance internationale devenaient élastiques et extensibles. La bande étroite de la Manche n'était plus qu'une portion congrue de l'espace maritime que se disputèrent l'Angleterre, la Hollande et bientôt la France.

La seconde guerre anglo-hollandaise a donné lieu à des analyses contrastées. L'historiographie anglaise est marquée par deux tendances. Selon la première, que l'on pourrait qualifier de traditionnelle, cette guerre fut essentiellement une guerre économique entre deux grandes puissances commerciales et maritimes dans un contexte de pensée où la richesse de l'un faisait la pauvreté de l'autre² ; selon la deuxième, que l'on pourrait qualifier de révisionniste, ce fut moins une guerre économique qu'un conflit idéologique entre deux nations que des conceptions divergentes du protestantisme rendirent ennemies. Pour les royalistes anglicans, pense Steven Pincus, les Hollandais étaient de « mauvais protestants » qui menaçaient de s'arroger l'empire des mers et de réveiller le risque de sédition religieuse en Angleterre³. Vue du côté néerlandais, la seconde guerre anglo-hollandaise continue à être interprétée selon le schéma classique hérité des historiens de l'économie et de la pensée économique⁴. Quant à l'historiographie française, elle fait peu de cas d'un

1. TNA, SP 29 / 143 / 145, John Brydall, *Jus Regium or a Treatise of the King's Sovereignty*. f° 231.

2. Charles Wilson, *Profit and Power : a Study of England and the Dutch Wars*, Londres, Longman, 1957. Parmi les ouvrages les plus significatifs de l'historiographie récente, voir J.R. Jones, *The Anglo-Dutch Wars of the Seventeenth Century*, Londres et New York, Longman, 1996, et Lars Magnusson, *Mercantilism : The Shaping of an Economic Language*, Londres et New York, Routledge, 1995.

3. Steven Pincus, *Protestantism and Patriotism*, op. cit., p. 265.

4. Gijs Rommelse, *The Second Anglo-Dutch War (1665-1667) : raison d'état, mercantilism and maritime strife*, Hilversum, Verloren, 2007.

INTRODUCTION

conflit sans doute jugé marginal dans les orientations de politique étrangère de Louis XIV.

Malgré l'abondance des sources disponibles, il serait imprudent de vouloir trancher ce débat historiographique de façon définitive. En un sens, les deux approches se défendent. À Steven Pincus revient le mérite d'avoir attiré l'attention sur le rôle joué par les facteurs politico-religieux dans la rivalité anglo-hollandaise, évitant ainsi d'enfermer l'analyse dans la grille de lecture parfois étroite que propose l'histoire économique ; néanmoins, ses arguments ne suffisent pas à remettre en cause la solidité des études qui persistent à envisager la guerre de 1665-1667 comme une guerre économique et commerciale. À défaut, donc, de pouvoir et même de vouloir donner raison à une école contre l'autre, il paraît utile de combler les lacunes de l'historiographie existante pour enrichir le débat. L'un des aspects les moins connus de ce conflit est la manière dont il fut utilisé par Louis XIV pour tirer parti des divisions entre l'Angleterre et la Hollande et faire de la France une puissance arbitrale en Europe du Nord. C'est à tort que l'on considère l'invasion des Flandres de 1667 comme l'expression la plus précoce chez Louis XIV d'une volonté de domination des affaires militaires et diplomatiques de l'Europe du Nord. Dès 1665, année de la mort de Philippe IV d'Espagne, Louis XIV chercha à imprimer sa marque sur l'équilibre des puissances en Europe du Nord.

Mare clausum sive Mare liberum ?

Le débat sur la souveraineté des mers
à l'aube de la seconde guerre anglo-hollandaise

En 1666, année de désastre pour l'Angleterre, le poète John Dryden écrivit un long poème épique intitulé *Annus Mirabilis* pour exalter la gloire retrouvée de l'Angleterre. La bataille dite « des quatre jours », début juin 1666, avait été une victoire pour la flotte hollandaise commandée par l'amiral de Ruyter, mais l'Angleterre avait ensuite pris sa revanche : Rupert¹ et Albemarle* capturèrent vingt navires de guerre hollandais en juillet et Sir Robert Holmes détruisit deux cent cinquante navires marchands en août. Décrivant la bataille de Lowestoft du 2 et 3 juin 1665 (OS) où, malgré de lourdes pertes, l'Angleterre remporta la première grande victoire navale de la guerre, Dryden présente Charles II comme un roi providentiel investi d'une mission pour son pays, une sorte de nouvel Énée : « Puisqu'il a été décrété, ô roi béni par la fortune / Que tu devais prendre la mer pour épouse au nom des droits de l'Angleterre »².

Dryden fait ici référence à une cérémonie annuelle qui avait lieu à Venise le jour de l'Ascension. Le doge se rendait au Lido et, de son embarcation, le Bucentaure, il jetait une bague dans l'eau en prononçant les paroles suivantes : « Je me marie à toi, ô mer, en signe de possession vraie et éternelle ». Ce mariage symbolique entre le plus haut représentant de la ville et les eaux du Lido avait entre autres pour objet de réaffirmer chaque année la souveraineté de Venise sur la mer Adriatique. L'allusion faite par Dryden n'est évidemment pas fortuite. République maritime, Venise avait bâti sa puissance sur sa position géographique, son commerce et sa flotte de galères. Elle avait prospéré à l'ombre d'un péril turc toujours vivace, dont la manifestation la plus récente était la guerre de Candie. Au péril turc correspondait en Angleterre le péril hollandais. À partir du règne de Louis XIV, le péril s'étendit à la France. Pour Venise comme pour

1. Le prince Rupert était le fils de la sœur du roi Charles I^{er}, la reine Élisabeth de Bohême, qui avait épousé l'Électeur Palatin Frédéric en 1613.

2. « *But since it was decreed, auspicious King / In Britain's right that thou shouldst wed the main* ». *The Poems of John Dryden*, éd. Paul Hammond, Londres et New York, Longman, 1995, vol. I (1649-1681), p. 106-201, p. 136.

l'Angleterre, la mer était un rempart et un bien nourricier. L'Angleterre pouvait être considérée comme une nouvelle Venise parce que la mer était un espace naturel de déploiement de sa puissance et de sa souveraineté en matière internationale. On s'étonne que l'historiographie de la seconde guerre anglo-hollandaise accorde peu d'importance au thème de la souveraineté des mers¹. Peut-être est-ce parce que le problème paraît *a priori* simple : l'Angleterre étant une île, la mer constitue pour elle une frontière naturelle. La France eut besoin de construire des forteresses pour défendre son pré carré là où il était mal défendu ; l'Angleterre, elle, pouvait se contenter de cette protection accordée par la nature.

Pendant des siècles, la coutume avait défini la mer comme un espace ouvert et libre de toutes entraves. Puis, soucieux de protéger leur commerce et leurs nouvelles acquisitions territoriales, certains pays introduisirent des restrictions au principe pourtant ancien de libre navigation et de libre pêche. Ce fut le cas de Venise, mais aussi du Portugal et de l'Espagne. Longtemps respectueuse de la règle du *Mare liberum*, l'Angleterre de Jacques I^{er} décida à partir de 1609 de prendre possession des mers qui baignaient le territoire et donc de faire prévaloir le droit national sur la coutume internationale. Le *Mare liberum* devint un *Mare clausum* et, en même temps, un *Mare Britannicum*. Dès lors naquit un conflit quasi permanent avec la Hollande, première puissance commerciale et maritime mondiale, dont l'enrichissement était entièrement fondé sur la sauvegarde des principes de libre navigation et de libre pêche. Au tout début de la Restauration, Charles II n'envisageait pas de guerre contre la Hollande car il n'en avait ni le désir ni les moyens. En revanche, il prit très rapidement conscience de l'importance que pouvait revêtir la mer dans sa volonté d'affirmation de la souveraineté royale. Comme Charles II l'affirma avec conviction en 1661 à sa sœur Henriette d'Angleterre duchesse d'Orléans* : « Je serais tout à fait indigne si j'abandonnais un droit [le droit du pavillon] et tombais plus bas qu'aucun de mes prédécesseurs ». Si d'aventure ce droit était contesté à l'Angleterre par une autre puissance, le roi y verrait une « querelle d'Allemand », autrement dit une simple provocation².

À la différence du territoire anglais, encore fragilisé par les dissensions civiles, la mer offrait cet avantage incomparable d'être un espace de consensus politique. La souveraineté des mers suscita un débat qui persista tout au long du siècle. À quelque moment que ce fût, le litige portait sur une frontière moins géographique que politique. Reprenant une idée de

1. Une exception à cette tendance est l'ouvrage ancien de T.W. Fulton, *The Sovereignty of the Seas*, Londres et Édimbourg, William Blackwood and Sons, 1911, Kraus reprint, New York, Millwood, 1976.

2. AAE, Mémoires et documents, Fonds divers, Angleterre, 26, Charles II à Henriette d'Angleterre, 23 décembre 1661 OS, f^o 19.

LA FRANCE ENTRE DEUX PUISSANCES MARITIMES

Daniel Nordman, nous serions tenté de dire qu'une frontière est avant tout un concept, qu'elle est « tout entière dans des choix politiques et d'État »¹ et que, à cet égard, les frontières maritimes de l'Angleterre, de la France et de la Hollande n'avaient qu'un rapport lointain avec les savants calculs en milles marins que connaît aujourd'hui le droit de la mer. Le propre d'une frontière maritime à l'époque moderne était d'être imaginée et conceptualisée avant d'être imposée aux autres.

LA PROCLAMATION DE 1609 ET LE RENVERSEMENT DE LA TRADITION

Jacques I^{er}, « Seigneur des mers »

Dans une proclamation de mai 1609, le roi Jacques I^{er} décida de retirer aux navires étrangers la possibilité de naviguer librement dans les eaux territoriales anglaises. Ce texte s'inscrit dans un double contexte : national, marqué par un roi soucieux de garantir l'intégrité du domaine royal et de contribuer à l'enrichissement de son pays ; international, dominé par la puissance commerciale hollandaise, dont le signe le plus manifeste était ces convois de navires de pêche qui venaient tendre leurs filets aux abords des côtes anglaises. La restriction au principe du *Mare liberum* sous forme d'autorisations annuellement renouvelables contrevenait à une coutume très ancienne qui faisait de la mer et de ses ressources un bien commun et partageable. Dans la pratique, cependant, on observe dès le Moyen Âge des tentatives d'appropriation des espaces maritimes, considérés comme une extension du territoire. On sait quel rôle joua le contrôle de la Manche pendant la guerre de Cent Ans et les années 1580. Dans le cas de l'Angleterre, des textes anciens comme la charte du roi Edgar de 964 ou l'ordonnance du roi Jean de 1201 appelaient le roi « Seigneur des mers » (*Lord of the Seas*), expression qui, avec ses multiples variantes, entra ensuite dans la langue anglaise. Malgré l'incertitude qui les enveloppait, ces précédents permettaient de justifier *a posteriori* la décision de Jacques I^{er} : la mer n'était plus un bien commun mais une propriété anglaise et un attribut de la souveraineté royale.

1. Daniel Nordman, *Frontières de la France. De l'espace au territoire XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, p. 11.

MARE CLAUSUM SIVE MARE LIBERUM ?

Le miracle hollandais (1590-1660)

De fait, ces remarques théoriques sur la définition de la souveraineté en matière internationale ne doivent pas occulter la raison essentielle de la proclamation de 1609. Jacques I^{er} décida d'écarter la coutume internationale au profit d'un droit national qui, au demeurant, n'avait qu'une valeur déclarative parce que la Hollande était devenue une puissance commerciale menaçante pour les intérêts économiques anglais. Rappelons simplement que cette petite république de marchands et de navigateurs avait véritablement pris son essor dans les années 1590 à la faveur du relâchement de la pression militaire espagnole. Le prince Maurice était parvenu à reconquérir une grande partie des territoires du nord des Provinces-Unies et de ses offensives victorieuses avait résulté une restructuration de l'État qui avait pleinement profité au développement du commerce. À partir de 1590, on assiste en effet à la naissance de ce que les historiens ont coutume d'appeler un « entrepôt »¹. Lors de son deuxième voyage aux Pays-Bas en 1669, le Grand prince de Toscane Cosme III décrivit Amsterdam comme « le magasin de l'univers »². Présente dans toutes les parties du globe grâce à des coûts de transport hautement compétitifs, une grande capacité d'innovation et des élites marchandes animées d'un formidable esprit d'entreprise, la Hollande avait un système d'import-export qui lui permettait d'acheminer vers Amsterdam des denrées rares et des matières premières qui, une fois stockées et éventuellement transformées, étaient revendues aux pays acheteurs. Nul mieux que le négociant et philosophe Pieter de la Court* n'a expliqué ce mécanisme :

« Car il faut noter en particulier que, contrairement aux autres peuples, les Hollandais n'attendent pas que l'on vienne acheter leurs marchandises (...) mais, au contraire, ils acheminent leurs marchandises à travers le monde et les stockent dans des entrepôts, dans l'attente d'acquéreurs. »³

Les marges dégagées étaient d'autant plus élevées que certaines denrées comme la soie ou les épices étaient concentrées dans des zones géographiques où la Hollande exerçait un quasi-monopole commercial. La Compagnie des Indes Orientales hollandaise avait été créée dès 1602, donnant à l'expansion asiatique un fondement institutionnel robuste. Ce miracle hollandais se fit au détriment des autres nations commerçantes, dont les parts de marché connurent un net recul. L'Angleterre fut l'une des

1. Jonathan Israel, *The Dutch Republic*, op. cit., p. 307-327.

2. *De twee reizen van Cosimo de Medici Prins van Toscane door de Nederlanden (1667-1669)*, éd. G.F Hoogewerf, Amsterdam, Johannes Müller, 1919, p. 276. Pour une très belle synthèse sur Amsterdam au XVII^e siècle, voir Catherine Secrétan, « La victoire des régents : argent et liberté », in *Amsterdam au XVII^e siècle*, dir. Henry Méchoulan, Paris, Autrement, 1993, p. 19-41.

3. Pieter de la Court, *Het Interest van Holland*, Amsterdam, 1662, p. 63.